



comment récupérer une caution bancaire

Par **commine**, le **04/01/2013** à **18:42**

Bonjour,

est-il possible à une entreprise, qui a été obligée de bloquer l'équivalent d'un an de loyer sur un de ses comptes bancaires, comme garantie au moment de la signature de son bail commercial il y a plus de 5 ans, de récupérer la valeur correspondant à 9 mois de loyer gelé, étant donné que le propriétaire, aujourd'hui, n'exige plus que 3 mois de caution bancaire auprès des entreprises?

y a t'il un texte de loi qui justifie cette action rétroactivement?

merci de vos réponses

Par **Acte Immo**, le **04/01/2013** à **21:35**

Bonjour,

Votre banque a accepté via un contrat de jouer le rôle de caution envers votre bailleur dans le cas où vous seriez défaillant vis à vis de vos obligations.

Seul le bénéficiaire de cette garantie (votre bailleur) peut vous permettre de lever cette garantie.